

Barème d'honoraires

Applicable au 18/01/2024

Honoraires sur transactions d'immeubles

Les honoraires sont à la charge du vendeur

Inférieur à 125 000 €	Forfait de 8 000 € TTC
De 125 001 € à 200 000 €	Forfait de 10 000 € TTC
De 200 001 € à 500 000 €	6 % TTC d'honoraires
De 500 001 € à 700 000 €	5 % TTC d'honoraires
De 700 001 € et plus	4 % TTC d'honoraires
Division / Terrain à bâtir ou de loisir	7 % TTC d'honoraires
Box / Parking / Cave	Forfait de 2 500 € TTC



SAS BEAUCHAMP IMMOBILIER

RCS Pontoise : 833 735 970 Titulaire de la carte prof. Transaction n° CPI 9501 2018 000 023 773

Garantie Financière de 120000 € Par GALIAN

Barème d'honoraires

Applicable au 18/01/2024

Honoraires sur location d'immeubles

Honoraires part locataire

	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Constitution du dossier, visite, rédaction du bail	12 € TTC / m ²	10 € TTC / m ²	8 € TTC / m ²
Réalisation de l'état des lieux	3€ par m ² de surface habitable (toutes zones)		

(1) Liste des villes disponibles dans l'article R304-1 du code de construction et de l'habitation du 1^{er} Août 2014

(2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014